


**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
ADHESIF POUR PAILLETES**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

	
1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE	
1.1 Nom du produit	ADHESIF POUR PAILLETES
1.2 Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.3 Numéro d'appel d'urgence	FR -INRS Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
2 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
2.1 Caractérisation chimique	
2.2 Composants danger :	Néant
3 IDENTIFICATION DES DANGERS	
3.1 Principaux dangers	Néant
3.2 Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :	Néant
3.3 Système de classification :	La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
4 PREMIERS SECOURS	
4.1 Conseils généraux:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation.
4.2 Inhalation	Donner de l'air frais ou de l'oxygène.
4.3 Contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Demander conseil à un médecin.
4.4 Contact avec les yeux	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste.
4.5 Ingestion	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1 Equipement spécial de sécurité :	Aucune mesure particulière n'est requise
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1 Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuel.
6.2 Méthodes pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol.
6.3 Méthode(s) de nettoyage / récupération	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, absorbant inerte).
7 MANIPULATION ET STOCKAGE	
7.1 Manipulation	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précautions ▪ Prévention des incendies et des explosions : 	<p>Aucune mesure particulière n'est requise</p> <p>Aucune mesure particulière n'est requise</p>
7.2 Stockage	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : ▪ Autres indications sur les condition(s) de stockage: 	<p>Stocker dans un endroit frais</p> <p>Néant</p>
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE	
8.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:	Sans autre indication, voir point 7.
8.2 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
8.3 Remarques supplémentaires:	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
8.4 Equipement de protection individuel:	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures générales de protection et d'hygiène: ▪ Protection respiratoire: ▪ Protection des mains: 	<p>Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.</p> <p>N'est pas nécessaire</p> <p>Gants de protection</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matériau des gants : 	Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

▪ Temps de pénétration du matériau des gants :	Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
▪ Protection des yeux:	Lunettes de protection
▪ Protection du corps:	Utiliser une tenue de protection.
9 PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES	
9.1 Informations générales ▪ Aspect ▪ Couleur:	Liquide Blanchâtre
9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ▪ Point d'ébullition: ▪ Point d'inflammation : ▪ Danger d'explosion : ▪ Densité : ▪ Solubilité dans / miscibilité avec l'eau: ▪ Solvants organiques:	100 °C Non applicable Le produit n'est pas explosif Non déterminé Entièrement miscible 0,0%
10 STABILITE ET REACTIVITE	
10.1 Décomposition thermique / Condition(s) à éviter	Produit de grande stabilité,mais il est préférable de le stocker à température ambiante. Risque de polymérisation:non
10.2 Produit(s) de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
11.1 Indications toxicologiques complémentaires :	Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
12.1 Information(s) générale(s):	Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Aucune évaluation écotoxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	
13.1 Emballages non nettoyés:	
13.2 Recommandation:	Evacuation conformément aux prescriptions légales.
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1 ▪ Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique): ▪ Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):	
14.2 ▪ Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux): ▪ Classe IMDG: ▪ Marine Polluant:	Non
14.3 ▪ Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR: ▪ Classe ICAO/IATA:	
15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
15.1 Marquage selon les directives CEE:	Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux. La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".
15.2 Phrases S:	60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
15.3 Prescriptions nationales:	
15.4 Classe de pollution des eaux:	Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
16 AUTRES INFORMATIONS	

16.1 Législation(s) suivie(s):	<p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de la mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.</p> <p>Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.</p>
Historique <ul style="list-style-type: none">▪ Date de la première édition:▪ Version:▪ Réalisé par:	08/11/05 1 P. GAUVIN